

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

## MARCHÉS PUBLICS

FC07300



### AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

### MARCHE DÉFINITION PLAN DE COMMUNICATION POUR LE SAR

#### Section I : Pouvoir adjudicateur

##### I.1) NOM ET ADRESSES

Région Guadeloupe, 97100, Avenue Paul Lacavé - Petit Paris, Basse-Terre, F, Courriel : dcp-region@regionguadeloupe.fr, Code NUTS : FRY10

##### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.region-guadeloupe.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>

##### I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://www.eguadeloupe.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale.

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Définition et mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la Région Guadeloupe dans le cadre de l'élaboration du projet de révision du schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe

Numéro de référence : 2023AO0100

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71316000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Le présent marché a pour objet la définition et mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la Région Guadeloupe dans le cadre de l'élaboration du projet de révision du schéma d'aménagement régional (SAR) de la Guadeloupe. Il est à prix unitaires sans minimum et avec un maximum annuel HT de 205 000euros.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Publicité, Communication

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Définition et mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la Région Guadeloupe dans le cadre de l'élaboration du projet de révision du schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71316000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY10

Lieu principal d'exécution : Guadeloupe

II.2.4) Description des prestations : Le présent marché a pour objet la définition et mise en œuvre d'un plan de communication

pour accompagner la Région Guadeloupe dans le cadre de l'élaboration du projet de révision du schéma d'aménagement régional (SAR) de la Guadeloupe. Il est à prix unitaire sans minimum, avec un maximum annuel de 205 000euros HT

II.2.5) Critères d'attribution

critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 60%

Prix :

1. Prix / Pondération : 40%

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est reconductible tacitement 2 fois.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Mots descripteurs : Publicité, Communication

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

OUI

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

02 Février 2024 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée doit être valable jusqu'à :

Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe, 5, Rue Victor Hugues, 97100, Basse-Terre, F, Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.guadeloupe.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 29 Décembre 2023.

Le président du conseil régional

Ary CHALUS

FC07301



### Avis de Marché Appel d'offre

### Travaux d'aménagement et d'entretien des carrefours, giratoires ou de tout autre espace vert situé sur le réseau routier de Guadeloupe

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES Région Guadeloupe, avenue Paul Lacavé, Point(s) de contact : Direction de la commande publique, Basse Terre, F, Courriel : dcp-region@regionguadeloupe.fr, Code NUTS : FRY10

Adresse(s) internet : Adresse principale : <http://www.regionguadeloupe.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://www.eguadeloupe.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s) - Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse :

<https://www.eguadeloupe.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE - Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Travaux d'aménagement et d'entretien des carrefours, giratoires ou de tout autre espace vert situé sur le réseau routier de Guadeloupe

Numéro de référence : 2023AO0054

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 77310000 Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Il s'agit de réaliser l'entretien des espaces verts des giratoires et de tout autre espace vert du réseau routier de Guadeloupe et sur tout autre espace vert désigné par la région. Quelques travaux d'aménagement pourront être réalisés ponctuellement.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : oui Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Mots descripteurs : Espaces verts, Prestations de services

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Réalisation de l'entretien et de l'aménagement paysager des carrefours, giratoires et autres espaces verts situés en zone Nord Basse-Terre. Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 77310000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution - Code NUTS : FRY1 - Lieu principal d'exécution : Territoire de la Guadeloupe, en zone Nord Basse-Terre

II.2.4) Description des prestations : Il s'agit de réaliser l'entretien des espaces verts des giratoires et de tout autre espace vert du réseau routier de Guadeloupe et sur tout autre espace vert désigné par la région. Quelques travaux d'aménagement pourront être réalisés ponctuellement.

II.2.5) Critères d'attribution - critères énoncés ci-dessous - Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 50%

2. Performances en matière d'insertion professionnelle des publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi / Pondération : 10%

Prix : 1. Prix / Pondération : 40%

II.2.6) Valeur estimée - Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes - Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : oui

Description des options : Le marché est d'une durée initiale d'un an renouvelable tacitement trois (3) fois dans la limite de quatre (4) ans

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :

non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Mots descripteurs : Espaces verts

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Réalisation de l'entretien et de l'aménagement paysager des carrefours, giratoires et autres espaces verts situés en zone Sud Grande-Terre - Lot n° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) - Code CPV principal : 77310000 - Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRY10 Lieu principal d'exécution : Territoire de la Guadeloupe, zone Sud Grande-Terre

II.2.4) Description des prestations : Réalisation de l'entretien et de l'aménagement paysager des carrefours, giratoires et autres espaces verts situés en zone Sud Grande-Terre

II.2.5) Critères d'attribution - critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 50%

2. Performances en matière d'insertion professionnelle des publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi / Pondération : 10%

Prix : 1. Prix / Pondération : 40%

II.2.6) Valeur estimée - Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes - Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options - Options : oui

Description des options : Le marché est d'une durée initiale d'un an renouvelable tacitement trois (3) fois dans la limite de quatre (4) ans.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :

non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Mots descripteurs : Espaces verts

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Réalisation de l'entretien et de l'aménagement paysager des carrefours, giratoires et autres espaces verts situés en zone Sud Centre-Ouest - Lot n° : 3

# Annonces Légales

## Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) - Code CPV principal : 77310000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution - Code NUTS : FRY10 - Lieu principal d'exécution : Territoire de la Guadeloupe, en zone Sud Centre-Ouest

II.2.4) Description des prestations : Réalisation de l'entretien et de l'aménagement paysager des carrefours, giratoires et autres espaces verts situés en zone Sud Centre-Ouest

II.2.5) Critères d'attribution - Critères énoncés ci-dessous - Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 50%  
2. Performances en matière d'insertion professionnelle des publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi / Pondération : 10%

Prix : 1. Prix / Pondération : 40%

II.2.6) Valeur estimée - Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes -Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options - Options : oui

Description des options : Le marché est d'une durée initiale d'un an renouvelable trois (3) fois dans la limite de quatre (4) ans

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :

non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Mots descripteurs : Espaces verts

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Réalisation de l'entretien et de l'aménagement paysager des carrefours, giratoires et autres espaces verts situés en zone Sud Centre-Est - Lot n° : 4

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)- Code CPV principal : 77310000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution - Code NUTS : FRY1 - Lieu principal d'exécution : Territoire de la Guadeloupe, en zone Sud Centre-Est

II.2.4) Description des prestations : Il s'agit de réaliser l'entretien des espaces verts des giratoires et de tout autre espace vert du réseau routier de Guadeloupe et sur tout autre espace vert désigné par la région. Quelques travaux d'aménagement pourront être réalisés ponctuellement.

II.2.5) Critères d'attribution - critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 50%  
2. Performances en matière d'insertion professionnelle des publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi / Pondération : 10%

Prix :

1. Prix / Pondération : 40%

II.2.6) Valeur estimée - Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48 - Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes - Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options - Options : oui

Description des options : Le marché est d'une durée initiale d'un an renouvelable trois (3) fois dans la limite de quatre (4) ans

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :

non - Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Mots descripteurs : Espaces verts

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après); Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) ; Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire Dc2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public) ou déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire Dc2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public) ; Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique ; Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ; En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise; S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre; Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) : Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail; Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou à un état annuel des certificats reçus; Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays; Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

**2 février 2024 - 12:00**

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'à : ou

Durée en mois : 6 (A compter de la date

ter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre; Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) : Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail; Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou à un état annuel des certificats reçus; Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays; Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

**2 février 2024 - 12:00**

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'à : ou

Durée en mois : 6 (A compter de la date

limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres :

Date : 5 février 2024 - 07:00 Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les montants minimum et maximum annuels par lot sont les suivants: Lot 1 montant minimum 50 000,00 euros (H.T.) - montant maximum 150 000,00 euros ht

Lot 2 montant minimum 50 000,00 euros (H.T.) - montant maximum 150 000,00 euros ht

Lot 3 montant minimum 50 000,00 euros (H.T.) - montant maximum 200 000,00 euros ht

Lot 4 montant minimum 50 000,00 euros (H.T.) - montant maximum 200 000,00 euros ht

Chaque candidat ne peut être attributaire que de 2 lots, il précisera son choix dans son mémoire technique en indiquant un ordre de priorité.

Les candidats sont limités à la règle limitative des 2 lots que si le nombre de candidat par insuffisance ou par défaillance n'a pas permis le classement de 2 opérateurs économiques pour un lot. L'unique candidat se verra attribuer l'intégralité des lots.

Chaque lot dispose d'un minimum et d'un maximum. Chaque candidat ne peut être attributaire que de 2 lots, il précisera son choix dans son mémoire technique en indiquant un ordre de priorité. Les candidats sont limités à la règle limitative des 2 lots que si le nombre de candidat par insuffisance ou par défaillance n'a pas permis le classement de 2 opérateurs économiques pour un lot. L'unique candidat se verra attribuer l'intégralité des lots.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de la Guadeloupe, 34, chemin des bougainvilliers - Cité Guillard, 97100, Basse Terre, GP. Téléphone : (+33) 5 90 38 49 00, Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr, Fax : (+33) 5 90 81 96 70, Adresse internet : <http://www.guadeloupe.tribunaladministratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal Administratif de la Guadeloupe, 34, chemin des bougainvilliers - Cité Guillard, 97100, Basse Terre, GP. Téléphone : (+33) 5 90 38 49 00, Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr, Fax : (+33) 5 90 81 96 70, Adresse internet : <http://www.guadeloupe.tribunaladministratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 29 décembre 2023

Le président du conseil régional

Ary CHALUS

Notre mail :

[contact@leprobant.fr](mailto:contact@leprobant.fr)

Notre téléphone

0590 22 24 39